

## Avis d'appel public à la concurrence

**Pouvoir adjudicateur :**

Mairie de Saint-Hilaire-De-Riez - Place de l'Église - BP 49 - 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

Téléphone : 0251599400 - Adresse internet : <http://www.sainthilairederiez.fr>.

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>.

L'avis concerne un marché.

**Objet du marché :**

**Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du site de la Villa Grosse Terre, bâtiments et jardins**

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux (Co) par le maître de l'ouvrage est égale à **400 000.00 euros hors taxes**.

Code NUTS : FRG05

**CPV global à la consultation**

**CPV principal :** 71240000-2

CPV additionnel I : 71310000-4

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les conditions d'exécutions suivantes :

Précautions particulières prises vis-à-vis du site, notamment la proximité d'un site NATURA 2000 et de la Corniche Vendéenne, d'une faune et d'une flore à préserver.

La vigilance de l'entreprise est attirée sur l'hygiène et la bonne tenue du chantier, ainsi que sur les précautions à prendre en phase exécution, afin qu'aucun produit ou matériau n'impacte les milieux naturels. En particulier, l'entreprise devra se munir d'un kit anti-pollution, au cas où un accident devait arriver.

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

La mission est constituée des éléments suivants :

- Études préalables (EP) ;
- Avant-projet sommaire (APS) ;
- Avant-projet définitif (APD) ;
- Études de projet (PRO) ;
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux (AMT) ;
- Études de synthèse (SYN) ;
- Visa des études d'exécution établies par les entreprises (VISA) ;
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Ordonnancement, coordination et pilotage (OPC) ;
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) ;
- Système de sécurité incendie (SSI) ;
- Assistance au maître de l'ouvrage dans la définition et la mise en œuvre de projets particuliers paysage (PAY) ;

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée prévisionnelle de 18 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

L'avance obligatoire est applicable. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché. Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

### **Interdiction de soumissionner**

- L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 7 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.
- L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.
- L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.
- L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.
- L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.
- L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt

personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

### **Présentation de candidature :**

La candidature doit être faite au moyen de l'annexe I jointe au DCE, ou des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

#### **Aptitude :**

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce (Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers).

#### **Capacité économique et financière :**

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

#### **Capacité technique et professionnelle :**

- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même
- L'architecte devra être titulaire d'un titre d'architecte ou d'un titre équivalent délivré par un Etat de l'union européenne, il devra avoir la capacité juridique de déposer un permis de construire conformément au droit de l'urbanisme français
- Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution du marché.
- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché
- Indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

### **Prestations réservées**

Les prestations du marché sont réservées en vertu des dispositions administratives suivantes :  
Concernant le ou les architectes : Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

### **Procédure :** MAPA ouvert

#### **Visite sur site**

Visite sur site obligatoire

**Détails sur la visite :** Une visite sur site est obligatoire pour connaître l'étendue des travaux et aménagements à réaliser.

Tout opérateur ne remettant pas de certificat de visite dans son offre, ne sera pas retenu et l'offre sera déclaré irrégulière et non régularisable.

### **Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à **40 %**.

2. Critère Valeur technique pondéré à **60 %**.

**2.1.** Sous-critère Méthodologie et organisation mise en œuvre pour ce projet pondéré à 30 sur 100 points.

**2.2.** Sous-critère Moyens humains et matériels affectés au chantier pondéré à 25 sur 100 points.

**2.3.** Sous-critère Performance en matière environnementale pondéré à 20 sur 100 points.

**2.4.** Sous-critère Références similaires, photos et plans à fournir pondéré à 25 sur 100 points.

### **Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence du marché : **2024011**

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 9/07/2024*

*Date limite de réception des offres : 16/08/2024 à 17:00*

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

### **Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par MANDAT ADMINISTRATIF.

### **Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

### **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

### **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal de Nantes

**Introduction des recours :** 60 jours

### **Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

### **Signature des documents transmis par le candidat**

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

#### **Autres Informations :**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

#### **Qualification et niveau d'expérience exigé des candidats :**

- Réhabilitation de sites dont la construction est antérieure à 1945
- Expérience sur une réhabilitation incluant parcs et jardins
- Fournir des plans et photos d'au moins un ouvrage réalisé depuis moins de 10 ans (avec localisation et montant des travaux effectués, et coordonnées du MOA).

#### **Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des plis.